

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL INDIVIDUEL POUSSIN & U10 DES PYRÉNÉES-ORIENTALES & DE L'AUDE GOLF DE MONTECOT 09 AVRIL 2022

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve, ouverte à tous les joueurs de catégorie Poussins et U10, nés en 2010 ou après, licenciés dans le département des Pyrénées Orientales (66) ou de l'Aude (11) répondant aux exigences des règles du statut amateur et ayant répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions, faute de quoi l'inscription sera rejetée.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 30 participants (Wild Card inclus)

Filles / Garçons	Nombre Minimum	Drapeau Minimum	Wild Card
Filles	10	Jaune	6
Garçons	10	Jaune	

Les joueurs seront retenus en priorisant un minima de 1 garçon et 1 fille dans la catégorie Poussin et dans la catégorie U12 pour chacun des clubs des CD 66 et CD11, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis selon les niveaux de drapeau, puis dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre de filles et de garçons prévus aux règlements. Chaque CD pourra attribuer une Wild Card U10 à chaque club.

2- FORME DE JEU - SÉRIES et MARQUES de DÉPART PAR CATÉGORIES

Formule de jeu : Score Maximum Brut (limité à 10. Si à la fin du 9e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 10 sur la carte de score.) - 9 trous

1 série Filles et 1 série Garçons

Distance de jeu & Marques de départ : préconisations FFGolf (cf. Vademecum - recommandations §3.6.4 & 3.6.6)

Marques de départ : Filles Repère 7 (Orange) / Garçons Repère 6 (Violet)

Classement : Classement en brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Rappel du règlement général, des préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

Épreuve non-fumeur voir § 1.2-2 (I-5) / Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits - Voir § 1.2-2 (I-8).

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de CD ou de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée, entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Comités départementaux des Pyrénées Orientales et de l'Aude

Adresse postale : 44 rue Joseph Coste 66110 Amélie-les-Bains Tel. 06 09 33 42 26

3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée au **Mercredi 06 Avril 2022, à 18h.**

Les inscriptions sont faites uniquement par les clubs qui doivent communiquer une liste de joueurs dûment complétées, **au plus tard à 18 heures le mercredi 06 Avril**, à la Commission jeunes du Comité Départemental des P.O. hdzgolfcd66@gmail.com qui la transmettra au plus tard le jeudi matin au secrétariat du Golf du Golf de MONTECOT. Le fichier standardisé d'Inscription est à la disposition des ASBC et des secrétariats pour faciliter les inscriptions.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Droit d'engagement

Les droits d'engagement et de participation de **10 €** par joueur, quel que soit son statut, seront perçus par le Comité Départemental de golf des P.O.

4- DÉPARTS

Le secrétariat du golf de MONTECOT, communiquera sur son site, auprès des clubs participants ainsi qu'à la commission jeune du Comité Départemental des P.O. et de l'Aude, les horaires de départs des joueurs, au plus tard le jeudi 07 Avril 18 heures.

Les départs seront prévus au plus tôt à 10h.

5- CLASSEMENTS, PRIX ET RÉSULTATS

Classement : Score Maximum Brut uniquement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : les départages éventuels seront effectués sur les 9,6,3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant (départage informatique).

Les résultats comporteront 3 classements, un classement OPEN et un classement distinct par Comité.

Les titres de Champion Départemental des Pyrénées Orientales et de l'Aude seront décernés au joueur finissant premier chez les Filles et les chez les Garçons.

6- COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve-arbitres, qui sera mis en place le jour de la compétition par les comités départementaux **des Pyrénées Orientales et de l'Aude**, se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

7 - PROTOCOLE SANITAIRE

L'ensemble des participants (joueurs, accompagnateurs...) devront respecter dans l'enceinte du golf, les règles et obligations définies par le protocole sanitaire prescrit par la FFG et en vigueur à la date de l'épreuve.

L'application de ce protocole sanitaire pourra amener le Comité à prendre des dispositions particulières pouvant éventuellement modifier certains points du présent règlement.

Le non-respect de ce protocole par les joueurs sera considéré comme une faute de comportement.

Les inscriptions, les demandes de renseignement et le résultat de l'épreuve seront transmis par mail à :

Hervé De Zordi - Président de la Commission Jeunes du CD Golf des P.O.

hdzgolfcd66@gmail.com - Tel : 07 87 11 73 46